



Charte du labélisé

Le label LISAO®, "LIit Sans Ondes excessives" a pour objectif d'identifier et de valoriser des hébergements proposant des espaces de sommeil ou de repos préservés des ondes artificielles modernes.

Par extension LISAO® devient "LIeu SAns Ondes excessives", accessible à toute autre pratique préservée des ondes.

Les seuils limites d'exposition retenus par le label LISAO® correspondent à la fourchette haute de la zone "faible anomalie" des préconisations pour les zones de repos de la norme SBM-2015, une des plus strictes au monde.

Type de CEM		Normes		Seuils d'exposition LISAO®	SBM-2015	SBM-2015
		Française & Européenne	Bio-initiative		Faible anomalie	Aucune anomalie
BF	champs électriques	5 000 V/m	5 - 10 V/m	$\leq 1,5$ V/m	0,3 - 1,5 V/m	< 0,3 V/m
BF	champs magnétiques	100 000 nT	50 - 200 nT	≤ 100 nT	20 - 100 nT	< 20 nT
HF	en V/m	28 - 61 V/m	0,2 - 0,6 V/m	$\leq 0,061$ V/m	0,006 - 0,061 V/m	< 0,006 V/m
	en $\mu\text{W}/\text{m}^2$	2 000 000 - 10 000 000 $\mu\text{W}/\text{m}^2$	100 - 1 000 $\mu\text{W}/\text{m}^2$	≤ 10 $\mu\text{W}/\text{m}^2$	0,1 - 10 $\mu\text{W}/\text{m}^2$	< 0,1 $\mu\text{W}/\text{m}^2$

CEM = Champs ElectroMagnétiques

BF = Basses Fréquences : courant 50 Hz du réseau électrique (champs électriques en V/m - champs magnétiques en nT)

HF = Hautes Fréquences : téléphonie mobile, antennes relais, Wi-Fi, Bluetooth, DECT...

Ceci représente déjà un très bas niveau d'exposition comparé à la majorité des foyers, bravo pour votre implication et votre engagement dans cette démarche qualité visant à améliorer l'expérience des visiteurs.

Pour bénéficier pleinement du très bas niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques, garanti par le label LISAO®, à l'emplacement des mesures, il convient d'adopter les consignes suivantes.

Environnement électromagnétique en hautes fréquences.

Le label LISAO® tolère une exposition à un niveau maximum de **10 $\mu\text{W}/\text{m}^2$ (0,061 V/m)**.

Pour ne pas ajouter d'ondes, ne pas utiliser de dispositif communicant connecté avec du Wifi, des données mobiles activées (smartphone, tablette), du bluetooth (montre, enceinte)...

Environnement électromagnétique en basses fréquences.

Le label LISAO® garantit une exposition aux champs électriques au plus égale à **1,5 V/m**, et une exposition aux champs magnétiques maximum de **100 nT**.

Ne pas ajouter d'appareil électrique relié au secteur à proximité du lit (téléphone en charge, radiateur électrique, ventilateur, lampe de chevet, rallonge...).

Ne pas déplacer le couchage, ou le mobilier.

*Pour pérenniser votre démarche,
n'oubliez pas d'effectuer une demande de renouvellement du label LISAO® une fois par an,
ou après tout changement dans l'environnement électromagnétique.*

Jérôme SZPYRKA -EI- Conseiller en Environnement Electromagnétique

www.label-lisao.fr - 1794, rue de Franche-Comté – 39220 Bois d'Amont - Tél : 03.84.42.62.88 – contact@label-lisao.fr

SIREN : 529 379 521 - TVA non applicable, article 293 B du CGI